



Choisir son orientation après la 3^{ème}

Collège Pierre Blanquie

VILLENEUVE DE MARSAN

SOMMAIRE

-Les voies d'orientation post-3^{ème}

La voie professionnelle

La seconde générale et technologique La voie générale La voie technologique

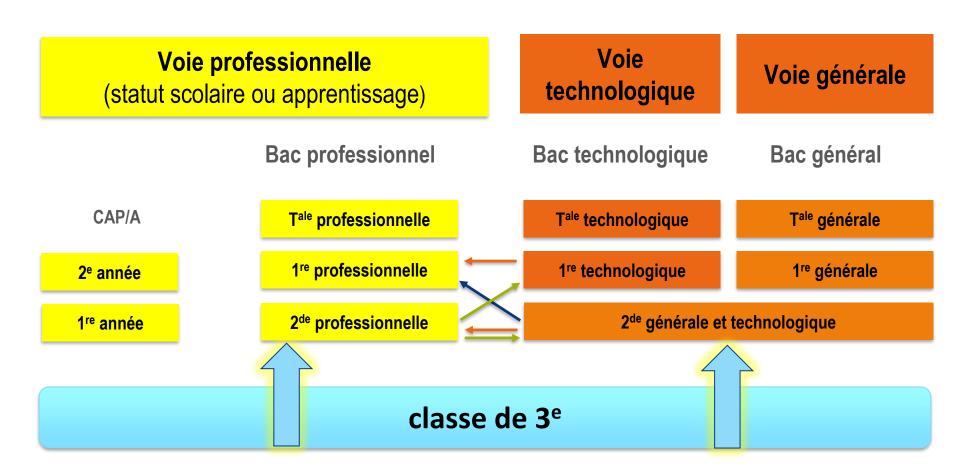
- -Les procédures d'orientation et d'affectation
- -Ressources

LES VOIES

D'ORIENTATION

POST-3ème

LES FORMATIONS APRES LA 3ème



La voie professionnelle

LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Objectifs: choisir un domaine professionnel et apprendre un métier
- 2 types de diplômes: Bac Professionnel et CAP
- Possibilité de suivre ces formations en lycée professionnel ou en CFA
- Contenu des formations en CAP et en Bac pro:
 - Enseignements généraux
 - Enseignements professionnels
 - Périodes en entreprise
 - Accompagnement personnalisé
 - Aide à l'orientation

LA VOIE PROFESSIONNELLE SE TRANSFORME

- En 2^{nde} professionnelle:
 - Mise en œuvre de « familles de métiers » (depuis 2019):
- Ces familles de métiers regroupent des spécialités de bac pro qui présentent un socle de compétences professionnelles communes.
- En fin de 2^{nde}, l'élève choisit la spécialité de bac pro qu'il travaillera en 1^{ère} et en T^{ale}.
- Pour les bac pro qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2^{nde}.

QUELQUES EXEMPLES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROCHE DE VILLENEUVE DE MARSAN

- Les métiers du bâtiment : Lycée professionnel de Morcenx
- Les métiers du tertiaire : Lycée professionnel R. Wlerick (Mont-de-Marsan)
- Les métiers de la mécanique : Lycée professionnel F. Estève (Mont-de-Marsan)
- Les métiers de l'industrie : Lycée professionnel G. Crampe (Aire-sur-l'Adour)
- Les métiers du restauration/tertiaire : Lycée professionnel J. d'Arcet (Aire-sur-l'Adour)
- Les métiers de l'aéronautique : Lycée professionnel J. Taris (Peyrehorade)

Autres choix possibles / consulter l'ONISEP : https://www.onisep.fr/

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une modalité de formation, qui se fait en alternance. La formation est partagée entre des cours et une activité salariée en entreprise.

Age requis:

Être âgé de 16 à 29 ans révolus (des dérogations à ces limites d'âge sont possibles) OU de 15 ans et avoir terminé le cycle de la 3 ème

<u>Démarches</u>:

Rechercher une entreprise d'accueil avec l'aide de l'établissement, du CIO etc et signer un contrat de travail avec l'employeur, en lien avec le CFA

<u>Lieu</u>: Cours en CFA ou lycée, en alternance avec les périodes de travail chez l'employeur

Rémunération : Selon l'âge et l'année d'étude

La seconde générale et technologique

LA SECONDE GT

Objectif : préparer un baccalauréat en 3 ans et poursuivre des études

La 2^{nde} est commune à tous les élèves: une année pour préciser son orientation

2 voies après la 2^{nde}:

- générale
- technologique (8 filières)

LA SECONDE GT

Enseignements communs

(obligatoires)

- Français ►4h
- Histoire-géo ►3h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ►5h30
- Sciences économiques et sociales ►1h30
- Maths ▶4h
- Physique-chimie ►3h
- SVT Sciences de la vie et de la terre ▶1h30
- EPS Éducation physique et sportive ►2h
- EMC Enseignement moral et civique ▶18h/an
- Sciences numériques et technologie ►1h30

Accompagnement personnalisé
Accompagnement au choix de l'orientation
Heures de vie de classe

Enseignements optionnels

(facultatifs et selon les lycées)

1 enseignement général, au choix

- Arts: arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique >3 h
- LVC étrangère ou régionale ►3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin* ►3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec* ►3 h
- Éducation physique et sportive >3 h
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, en lycée agricole) > 3 h

1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion
- Biotechnologies,
- Création et culture design) ▶6h
- Création et innovation technologique ► 1h30
- Hippologie et équitation ou autres pratique sportive
- Pratiques sociales et culturelle ►3 h
- Pratiques professionnelles ►3 h
- Santé et social ►1 h 30

La voie générale

Enseignements communs en classe de 1^{ère} et terminale

Enseignement	Horaires 1 ^{ère}	Horaires T ^{ale}			
Français	4 h	-			
Philosophie	-	4 h			
Histoire géographie	3 h	3 h			
Langues vivantes A et B	4 h 30	4 h			
Enseignement scientifique	2 h	2 h			
Education physique et sportive	2 h	2 h			
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30			
Total	16 h	15 h 30			
Accompagnement personnalisé					
Accompagnement au choix de l'orientation					

LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITES

L'élève choisit **3**enseignements de
spécialité en
première

4 h pour chacun, soit un total de 12 h

L'élève conserve **2** enseignements de spécialité en terminale

6 h pour chacun, soit un total de 12 h

Enseignements de spécialité

- Arts
- Biologie écologie (lycées agricoles)
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues littératures et cultures étrangères
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales
- Physique chimie

La voie technologique

Les bacs technologiques après la classe de seconde

En fin de seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série qui déterminera leurs enseignements de spécialités :

- Bac STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- **Bac STMG** (Sciences et technologies du management et de la gestion)
- Bac ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)
- **Bac STL** (Sciences et technologies de laboratoire)
- Bac STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- Bac STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- Bac S2TMD (Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse)
- Bac STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)

LES PROCEDURES

D'ORIENTATION ET

D'AFFECTATION

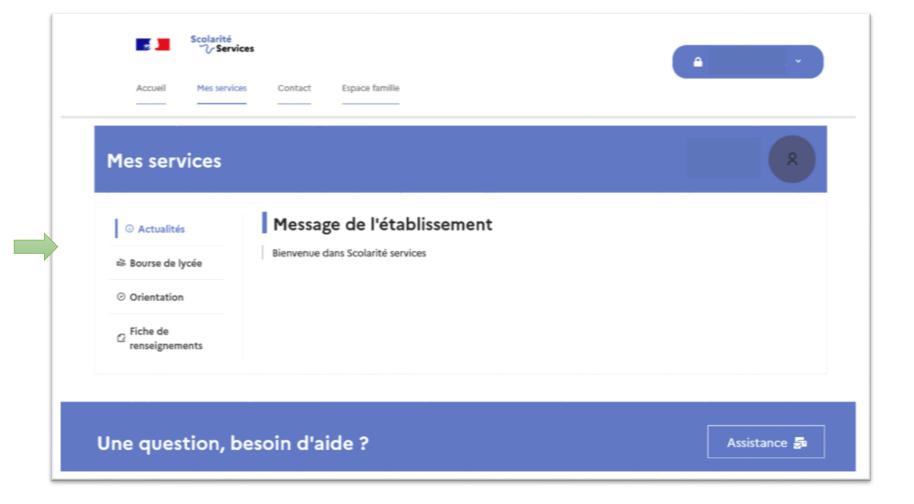
ETAPE 1

LA PROCEDURE D'ORIENTATION

La	procédure	d'orientation	consiste	à	choisir	parmi	les	différentes
voies d'orientation								

2 ^{nde} GT ou 2nde spécifique
2 ^{nde} professionnelle : (BAC PRO statut scolaire ou apprenti)
1ère année de CAP (statut scolaire ou apprenti)

Cette procédure se fait via le téléservice Orientation, accessible à partir du portail Scolarité Services (Educonnect),



CALENDRIER

Depuis le mois de février 2023,

Le **téléservice Orientation**, vous a permis de formuler en ligne des vœux d'orientation provisoires et de consulter les réponses du conseil de classe du ^{1er} semestre aux demandes formulées.

Le conseil de classe du 1^{ème} semestre a indiqué pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Favorable : les résultats et la dynamique de travail en cours permettront, s'ils persistent, d'atteindre la voie demandée ;

Réservé: à ce jour, soit le travail mis en œuvre, soit les résultats sont trop justes pour réussir dans la voie d'orientation demandée, des progrès au troisième trimestres sont attendus.

Défavorable : il est important de réagir afin de progresser réellement et dans l'attitude face au travail et dans les résultats. Le troisième trimestre sera déterminant. Revoir le projet d'orientation pourrait être envisagé.

Depuis le 09 mai 2023 et jusqu'au 30 Mai 2023

Le **téléservice Orientation**, est à nouveau ouvert et vous permet :

- de consulter les offres de formation post 3^e
- de saisir les vœux d'orientation définitifs
 - 2nde GT ou 2nde spécifique
 - 2nde professionnelle : (BAC PRO statut scolaire ou apprenti)
 - 1ère année de CAP (statut scolaire ou apprenti)
- de consulter les résultats à ces demandes (à partir du 27 juin)
- de procéder à la préinscription au lycée

ETAPE 2

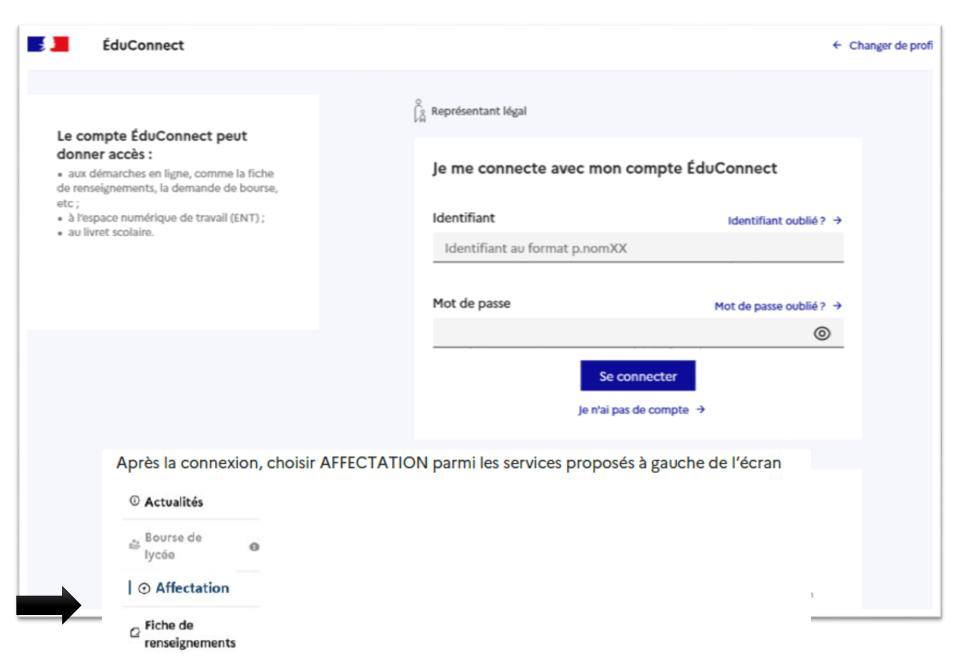
LA PROCEDURE D'AFFECTATION Après le choix définitif d'orientation

La procédure d'affectation consiste à choisir un ou plusieurs établissements scolaires après la 3ème

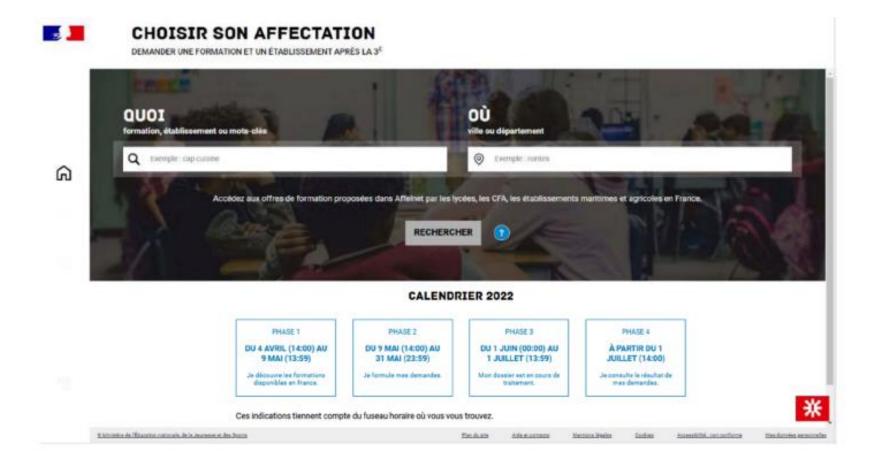
Depuis le 9 mai et jusqu'au 24 mai inclus, le **téléservice** Affectation, accessible à partir du portail Scolarité Services (Educonnect), va vous permettre de demander en ligne une formation dans un établissement après la 3^{ème}.

• Les résultats de l'affectation seront communiqués aux familles le 27 Juin .

• C'est la famille qui sera ensuite responsable de l'inscription de l'élève dans l'établissement d'affectation.

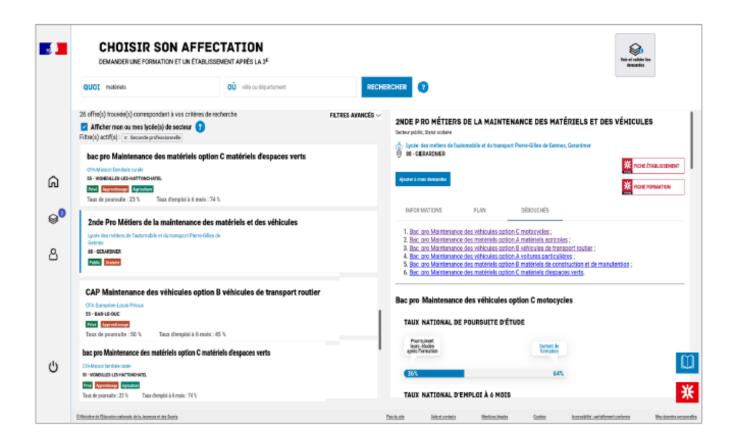


Page d'accueil du service en ligne affectation



L'offre qui correspond au résultat de la recherche est présentée sous forme de liste (à gauche). Chaque formation dispose d'une fiche informative (à droite) qui présente l'établissement, l'académie d'accueil, un plan et un onglet « débouchés ».

Il est possible de cliquer sur « filtres avancés » pour affiner la recherche (présence d'un internat etc.).



La saisie des vœux se fait en cliquant sur « ajouter à mes demandes ».

Lorsqu'une demande est ajoutée, l'icône « voir et valider les demandes » apparait pour pouvoir ordonner les demandes et valider définitivement (on peut modifier les vœux jusqu'au 31 mai).



À compter du 9 mai, la saisie des demandes devient possible. Le bouton « ajouter à mes demandes » est alors présent sur la page descriptive de l'offre. Il permet d'ajouter l'offre de formation à sa sélection.

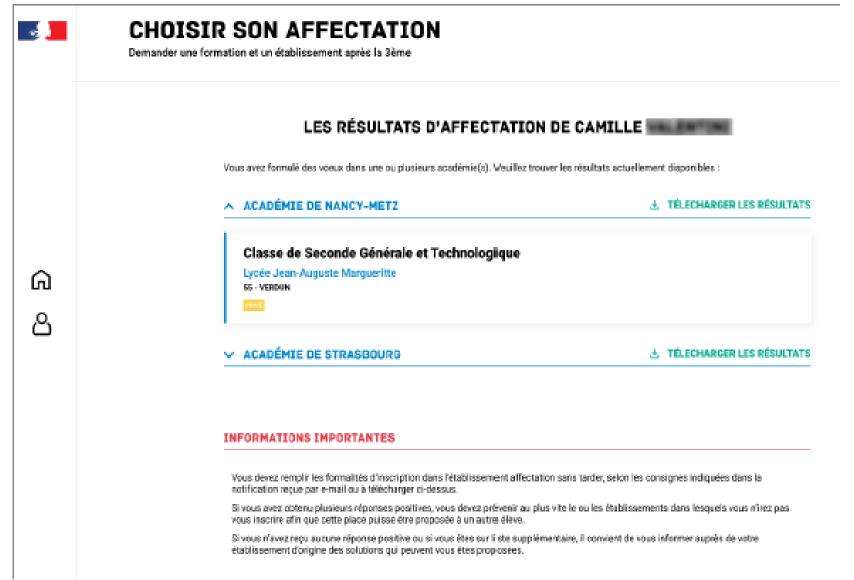


Une fois les demandes validées, un récapitulatif peut être téléchargé en pdf.

A partir du 1^{er} juin, la sélection faite par l'élève et sa famille est versée automatiquement au dossier Affelnet lycée de l'élève. Les vœux ne sont plus modifiables depuis le téléservice.



La consultation des résultats se fera sur le même portail téléservice, à partir du 1er juillet 2022.



Quelques précisions pour les vœux définitifs d'affectation

10 vœux maximum dans l'académie (+ éventuellement 5 vœux hors académie)

1 vœu = 1 formation dans un établissement

- Pour les familles ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser le service en ligne, la saisie des vœux sera effectuée par le collège en accord avec la fiche de vœux complétée et signée transmise au secrétariat par la famille au collège avant le 23 mai 2023. • Les vœux pour la 2^{nde} GT sont en principe non contingentés et soumis au principe de sectorisation.

Vous pouvez choisir de demander un autre lycée que votre lycée de secteur (il faut joindre une demande de dérogation), mais par précaution il faut OBLIGATOIREMENT mettre le lycée de secteur en dernier vœu.

- Les demandes de dérogation sont étudiés en fonction des capacités d'accueil et de certains critères de priorité (handicap, prise en charge médicale, bourses, frère/sœur scolarisé(e) dans le même établissement, domicile en limite de secteur, parcours scolaire particulier, autres). Attention ! Nouvauté du 15 mai 2023 soit après la réunion d'information : les options technologiques favorisant la découverte des séries STI2D et STL (options Création et Innovation Technologiques, Biotechnologies, et Sciences et Laboratoire) seront considérés comme des motif de dérogation pour la mise en œuvre d'un ârcours particulier.
- Les élèves qui résident sur une commune avec 2 lycées de secteur doivent faire figurer obligatoirement les 2 par ordre de préférence.
- Il existe quelques cas de vœux contingentés en 2^{nde} GT, qui ne relèvent pas de la sectorisation. Ils ne font pas l'objet de demande de dérogation. La sélection se fait sur barème et/ou décision d'une commission (par exemple : 2^{nde} GT avec option création culture design, 2de GT binationale, 2^{nde} GT en établissement agricole etc.).

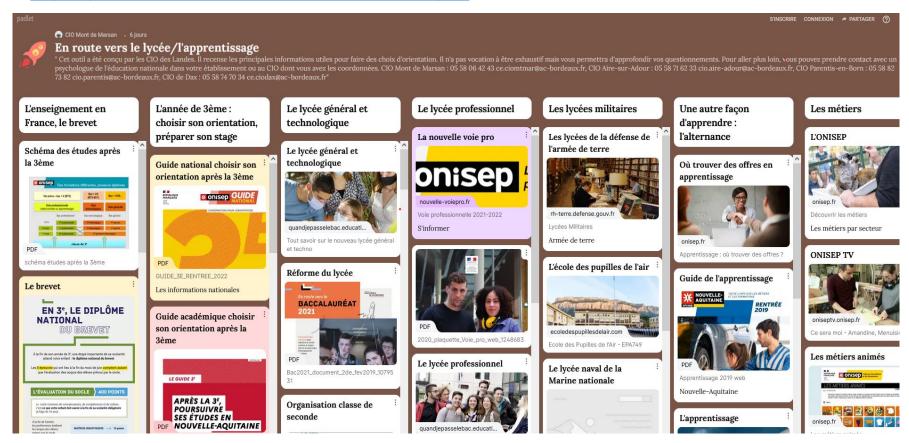
- Les vœux pour la 2^{nde} pro ou la 1^{ère} année de CAP sont contingentés. Ils ne sont pas sectorisés et ne font pas l'objet de
- demandes de dérogations. Les candidats sont affectés en fonction de barèmes de notes. Il est donc vivement conseillé de **formuler** <u>plusieurs</u> vœux.

RESSOURCES

- BROCHURE APRES 3EME Nouvelle Aquitaine rentrée 2022: https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Actus-2022/Telechargez-le-guide-gratuit-En-classe-de-3e-preparer-son-orientation-rentree-2022
- JE DECOUVRE LES FAMILLE DE METIERS : www.onisep.fr/les-familles-de-metiers
- JE DECOUVRE LES METIERS : http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers
- PADLET CIO: https://padlet.com/ciomontdemarsan/enrouteverslelycee
- Rendez-vous avec Mme Mongis, psychologue de l'éducation nationale chargée de l'orientation (permanence le mardi après-midi au collège et le mardi matin au CIO)



https://padlet.com/ciomontdemarsan/enrouteverslelycee



Les Centres d'Information et d'Orientation

https://www.cio-montdemarsan.org/

Le CIO de Mont de marsan : 295 place de la caserne Bosquet 05 58 06 42 43

> Le CIO d'Aire sur l'Adour : 45 rue Félix Despagnet 05 58 71 62 33

Le CIO de Parentis en Born : 434 avenue Brémontier (cité administrative) 05 58 82 73 82